

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Commande
publique

Sous matière : Marchés
publics

OBJET :
**GROUPEMENT DE
COMMANDE
VILLE/COMMUNAUTE
DES COMMUNES
CASTELNAUDARY
LAURAGAIS AUDOIS
POUR L'ACCORD-
CADRE DE
DEBROUSSAILLAGE
DES ZONES
SENSIBLES**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 11.02.2020

AFFICHAGE EN DATE
DU : 11.02.2020

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **24 FEV. 2020**

Séance du Conseil Municipal du 17 février 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel, PINEL Jean-Louis,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
M. SOL Philippe donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,
Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absente : Mme RUIZ Patricia,

Secrétaire : Mme BARTHES Chantal,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°2017-310 du 11 décembre 2017 la mise en place d'un groupement de commande avec la Communauté des Communes Castelnaudary Lauragais Audois relatif aux prestations de débroussaillage des sites sensibles avait été actée.

Selon l'article B de la convention de groupement, celui –ci prenait fin à la date la plus tardive de notification des marchés objet du groupement.

L'accord-cadre de prestations de service de débroussaillage des sites sensibles prendra fin le 15 juillet prochain.

Les besoins de la ville et de la CCCLA étant identiques, l'expérience du groupement de commande en place ayant été concluante et toujours dans le but de rationaliser les démarches administratives liées aux procédures de passation de marché, Monsieur le Maire propose de créer un nouveau groupement de commande permanent en vue de la passation de ce marché de débroussaillage des zones sensibles.

Ce groupement de commande sera constitué, conformément aux articles L 2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention qui définit la constitution et les modalités de fonctionnement du groupement de commande et notamment qui désigne, en son article C, la ville comme coordonnateur dudit groupement avec les missions suivantes :

- Assister les membres dans la définition des besoins
- Définir et mettre en œuvre l'organisation technique et administrative des procédures
- Mission d'alerte et de conseil auprès des membres
- Assurer l'ensemble des opérations de sélection
- Signer, notifier le marché

Conformément à la convention de groupement de commande, la commission d'appel d'offres qui émettra éventuellement un avis sur l'accord-cadre sera la commission d'appel d'offres du coordonnateur.

Monsieur le Maire après avoir donné toutes les informations nécessaires à la compréhension du fonctionnement du groupement de commande, sollicite du Conseil Municipal l'approbation du principe de recourir à un groupement de commande pour l'accord-cadre de débroussaillage des zones sensibles.

Monsieur le Maire sollicite la désignation du représentant légal de la Ville au sein du groupement de commande, l'approbation du projet de convention et l'autorisation de signature de la convention de groupement de commande.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

ACCEPTTE le principe de constitution d'un groupement de commande pour l'accord-cadre de débroussaillage des zones sensibles.

DESIGNE Monsieur le Maire comme représentant légal auprès du groupement de commande.

APPROUVE le projet de convention de groupement de commande.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

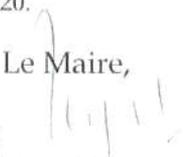
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 17 février 2020.



Le Maire,


Patrick MAUGARD